

## L'Église, les fidèles et la mort, à travers des miracles de saint Dominique (Rouen, 1261-1271)

*The Church, the faithful and death, through saint Dominic's miracles (Rouen, 1261-1270)*

**Mathilde Cordonnier**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/731>

DOI : 10.4000/tabularia.731

ISSN : 1630-7364

**Éditeur :**

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

**Référence électronique**

Mathilde Cordonnier, « L'Église, les fidèles et la mort, à travers des miracles de saint Dominique (Rouen, 1261-1271) », *Tabularia* [En ligne], L'écrit et les morts dans la Normandie médiévale, mis en ligne le 04 juillet 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/731> ; DOI : 10.4000/tabularia.731

---

L'Église, les fidèles et la mort,  
à travers des miracles de saint Dominique  
(Rouen, 1261-1270)

*The Church, the faithful and death,  
through saint Dominic's miracles (Rouen, 1261-1270)*

Mathilde CORDONNIER<sup>1</sup>

Université de Paris X Nanterre  
cordonnier.mathilde@wanadoo.fr

Résumé :

Au XIII<sup>e</sup> siècle eurent lieu à Rouen des miracles attribués à des reliques de saint Dominique et relatés dans des *Miracula*. Ceux-ci revêtent un intérêt tout particulier pour l'étude du rapport entre l'écrit et les morts au Moyen Âge, tant par leur contenu que par leur usage. En effet, le caractère très présent de la mort dans ces *Miracula* permet d'observer l'encadrement fort de l'Église, que ce soit par les sacrements, les confréries, le culte des saints ou encore la prédication.

Mots-clés: *Miracula*, Dominicains, mort, sacrements, exorcisme, confrérie, culte des saints, *exempla*, prédication.

Abstract:

In the XIII<sup>th</sup> century there were miracles in Rouen allegedly caused by saint Dominic's relics. They were related in *Miracula*. The former are particularly interesting when it comes to studying the connection between writing and the dead in the Middle Ages, both for their content and their use. Indeed, the ubiquity of death in these *Miracula* emphasises the strong grip of the Church, whether it be through sacraments, religious brotherhoods, the cult of saints or preaching.

Keywords: *Miracula*, Dominicans, death, sacraments, exorcism, brotherhood, cult of saints, *exempla*, preaching.

De 1261 à 1270, eut lieu à Rouen une série de miracles attribués aux reliques de saint Dominique détenues par le couvent dominicain de la ville. Ces miracles ont été relatés dans un recueil de *Miracula* et copiés dans un *libellus* du XIV<sup>e</sup> siècle. Un frère prêcheur du couvent de Saint-Omer, Thomas Turpin, retrouva ce *libellus* dans la bibliothèque de son ordre et le confia aux bollandistes

---

1. Doctorante sous la direction de Catherine VINCENT que je tiens à remercier pour toute l'aide qu'elle m'a apportée.

qui le retranscrivirent dans les *Acta Sanctorum*<sup>2</sup>. Ces *Miracula* furent certainement écrits par l'un des frères de la communauté dominicaine rouennaise contemporain des événements, peut-être le sacristain de l'église<sup>3</sup>. Ce recueil répondait à plusieurs exigences dont la première était bien évidemment de promouvoir le culte de saint Dominique, mais aussi de faire connaître le couvent dans la région<sup>4</sup> et probablement de pouvoir servir à la prédication, raison d'être de l'ordre dominicain<sup>5</sup>. Il est le point d'orgue d'une décennie faste pour l'ordre dominicain à Rouen. En effet, la série de miracles a pour origine la translation des reliques dans l'église du nouveau couvent des frères prêcheurs consacrée le 5 juin 1261 par l'archevêque Eudes Rigaud en la présence probable de Louis IX, alors de passage à Rouen<sup>6</sup>. Cette cérémonie concluait le transfert des frères prêcheurs de la rive gauche à la rive droite commencé en 1247. De plus, en 1263, s'installaient de manière effective les sœurs dominicaines dans l'ancien couvent des frères, le manoir Saint-Matthieu situé sur la rive gauche de la Seine, alors même que leur charte de fondation date d'août 1269<sup>7</sup>. Enfin, une confrérie de saint Dominique était officiellement créée dans le cadre du couvent dominicain en 1277<sup>8</sup>. Toutefois, une fondation réelle plus précoce est probable. En effet, la rédaction des statuts pouvait intervenir parfois après plusieurs années d'existence, en ratification d'un état de fait<sup>9</sup>.

- 
2. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648-655. Les volumes publiés par les Bollandistes regroupent tous les documents hagiographiques médiévaux connus à ce jour, et retracent ainsi la vie de chaque saint de l'Église. Rappelons que cet ensemble volumineux, composé de nombreux tomes, classe les différents saints selon leur *Dies Natalis*, le jour de leur mort, qui est célébré comme celui de leur renaissance au ciel. Les Bollandistes disposent de leur propre site sur Internet: [www.bollandistes.be/](http://www.bollandistes.be/)
  3. CORDONNIER, 2003, p. 7-8; l'auteur des *Miracula* affirme avoir recueilli lui-même les témoignages des protagonistes du dernier miracle cité dans le recueil, BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 655, § 44: «*Haec autem a Priorissa dicti loci, et a praedictis, puella scilicet, de qua agitur, et magistra ejus, fide per omnia dignis audivi, et scripto fideliter commendavi*». Cette déclaration atteste à la fois qu'il était contemporain des événements mais aussi qu'il faisait partie de la communauté dominicaine puisque seuls les frères étaient autorisés à pénétrer dans le couvent de leurs sœurs, où eut lieu le dernier miracle, afin d'administrer les sacrements. De plus, il est fort probable qu'un frère de la communauté avait été attaché à la garde des reliques, qui était accessible à chacun et à toute heure de la journée. Ainsi, il pouvait recueillir les témoignages concernant les miracles des reliques de saint Dominique voire s'en constituer lui-même le témoin.
  4. Le texte est clair à ce sujet. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 1: «*Anno Domini MCCLXI, placuit Altissimo clarificare miraculis apud Rothomagum in Normannia beatum patrem Dominicum, et celebre facere nomen ejus.*»
  5. CORDONNIER, 2003, p. 9.
  6. Arch. dép. Seine-Maritime, cartulaire des Emmurées, 68 HP 40; Louis IX échangeait alors une rente contre le Manoir Saint-Matthieu, au profit des sœurs dominicaines qui s'y installèrent deux ans plus tard. Or, l'attachement de saint Louis aux Dominicains n'est plus à démontrer, d'autant qu'il avait personnellement contribué par des donations à leur installation. Arch. nat., *Layettes du Trésor des Chartes*, par Henri-François DELABORDE, Paris, 1909, t. III, p. 517: Lettre de remerciements des Frères prêcheurs de Rouen à Blanche de Castille pour les dons généreux qu'elle et son fils ont fait envers le couvent.
  7. Arch. dép. Seine-Maritime, cartulaire des Emmurées, 68 HP 40.
  8. BEAUREPAIRE, «*Statuts de la confrérie...*», p. 134-150.
  9. VINCENT, Catherine, *Les confréries dans le royaume de France au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 45.

Les *Miracula*, s'ils sont une œuvre hagiographique déclarée peuvent néanmoins être envisagés sous un angle plus prosaïque. En effet, bien qu'entretenant tout naturellement la mémoire du saint, ils perpétuent également un souvenir précis de facettes de la société rouennaise au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce genre de récits se prête admirablement bien à la description d'un monde médiéval plus intimiste, en dévoilant le nom et le lieu de résidence de bien des miraculés, mais aussi leurs activités, leurs habitudes, leurs travers, leurs points de vue, etc. Ainsi Élisabeth de Perches, noble habitante de la paroisse Saint-Gervais à Rouen, apparaît comme sceptique et méprisante envers le culte des saints<sup>10</sup>. Derrière la construction manichéenne et moralisatrice du récit se dévoile ici l'état d'esprit d'une aristocrate envers des croyances trouvant sans doute un écho plus important auprès de la masse populaire. Néanmoins, en situation de détresse, celle-ci se tourna spontanément vers la Sainte Vierge. Aussi, loin d'être une incroyante, elle est plutôt dépeinte comme une personne attachée à une forme de spiritualité plus conservatrice.

Sur la simple base de ces courts récits, on peut broser un tableau assez diversifié de la société rouennaise au XIII<sup>e</sup> siècle, tableau d'autant plus remarquable qu'il embrasse un large spectre social. On y perçoit la vie quotidienne au Moyen Âge et, par la même occasion, la mort. Le caractère récurrent de celle-ci dans le recueil souligne l'emprise de l'Église sur elle, que ce soit par la promotion des derniers sacrements ou la création de confréries, mais également grâce au culte des saints. Dans ce cadre, les *Miracula* dévoilent les rapports que pouvaient entretenir les vivants et les morts. Ils offrent enfin un exemple de l'utilisation de l'écrit dans la médiation entre les morts et les vivants, puisqu'ils pouvaient se trouver insérés dans les sermons des frères prêcheurs.

### La mort omniprésente

La mort était très ritualisée au Moyen Âge. Par exemple, il était difficilement concevable de mourir seul. À moins de disparaître de manière accidentelle ou loin de chez soi, le malade décédait à la maison, dans son lit, accompagné de toute sa famille et de ses amis<sup>11</sup>. Les *Miracula* témoignent de cette coutume. Ainsi, dans le cas d'Agnès de la paroisse Saint-Laurent de Rouen, une femme d'un certain âge souffrant de la goutte, le récit signale que de nombreuses personnes étaient présentes à son chevet alors qu'elle était sur le point de rendre l'âme<sup>12</sup>. Seuls les exclus de la société, volontaires ou non, comme les ermites par exemple, pouvaient mourir seuls. Ces exceptions faites, la solidarité communautaire

10. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 651, § 17 : « *videns populum devote ad altare beati Dominici confluentem, signaque devotionis plurima offerentem, audiensque, quod Deus ibidem per beatum Dominicum miracula et virtutes plurimas faciebat, devotionem hujusmodi et miracula contemnebat, deridebat, et incredula per omnia existerat, nomenque beati Dominici retinere nullatenus poterat* ».

11. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 78.

12. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 3 : « *cunctis qui aderant* » ; cette femme souffrait d'arthrite avancée depuis six mois et avait abandonné tout espoir devant l'inefficacité de l'action des médecins.

était ordinairement très forte ; elle était d'ailleurs renforcée par le système des confréries sur lequel nous reviendrons. Il peut paraître étonnant que l'entourage ait été prévenu à temps afin d'être présent auprès de la mourante. Mais si la mort peut être soudaine, plus généralement on a coutume au Moyen Âge de représenter la « bonne mort » comme attendue. Selon D. Alexandre-Bidon<sup>13</sup>, le mourant pressentait sa mort, alerté par une poussée de fièvre violente, suivie ensuite d'un affaiblissement complet. Dans le recueil de miracles, le cas de Guillaume de Frêne, un jeune clerc de Doudeville<sup>14</sup>, est d'ailleurs très explicite à ce sujet : ne dit-il pas à sa mère, « qu'il sentait fondre la mort sur lui, et qu'il était pour ainsi dire certain de mourir cette nuit »<sup>15</sup> ?

Attendu ou accidentel, le passage de vie à trépas devait toutefois être formellement constaté. Si un médecin avait été demandé ou suivait le patient depuis longtemps, cette charge lui revenait<sup>16</sup>. Mais la plupart du temps, les matrones ou les femmes de la maison remplissaient cette tâche. Elles relevaient les signes indiquant la mort, comme le regard trouble et vide d'expression ou bien encore la lividité de la peau<sup>17</sup>. L'un des *Miracula* de saint Dominique est à ce sujet très prolixe dans sa description du décès de Jean, le petit garçon d'une fileuse étouffé après avoir avalé un peson de fuseau. Tous les indices sont énumérés : « la chair de l'enfant étant déjà morte alors, son teint ayant changé, la rigidité et le refroidissement de ses membres étant alors achevés, ses dents étant resserrées les unes aux autres, son souffle étant coupé, son sang coulant à travers sa bouche, ses narines et ses oreilles, alors que, déjà, il semblait totalement privé de toute sa capacité de se mouvoir et de se sentir, et que sa mort était créée par beaucoup »<sup>18</sup>. Remarquons ici la prudence de l'hagiographe qui préfère faire déclarer la mort du petit garçon par la foule, plutôt que de le confirmer lui-même. L'énoncé de tous ces signes de la mort, ces « *symptomata mortis* » vise à attester le décès du jeune garçon, selon un schéma stéréotypé si on en croit D. Lett<sup>19</sup>. Cependant, même si la réunion de tous ces facteurs indiquait la mort probable de la personne concernée, elle n'en assurait pas la totale fiabilité et il était d'usage de veiller le corps pendant trois jours ou tout au moins jusqu'à la fin de la nuit suivant le décès<sup>20</sup>.

13. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 86.

14. Dép. Seine-Maritime, cant. Doudeville, chef-lieu de cant.

15. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 652, § 23 : « *Accidit autem quadam die, Domino volente, quod quaedam mulier de Rothomago familiaris eorum veniebat per locum illum apud Fiscanum peregre proficiscens: et cum mater infirmi desideraret ire cum ea, filius haec audiens prohibuit, dicens, sibi mortem imminere, ita quod quasi certus erat, quod moreretur ea nocte* ».

16. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 89.

17. *Ibidem*, p. 97-99.

18. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 2 : « *jam ipsius carne praemortua, colore mutatu, artubus rigidis frigidisque jam effectis, invicem dentibus constrictis, anhelitu intercluso, per os, nares, auresque sanguine defluente, cum jam omni motu ac sensu privatus penitus videretur, a multisque mortuus indubitanter clamaretur* ».

19. LETT, Didier, *L'enfant des miracles, Enfance et société au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1997, p. 194.

20. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 97.

Si l'auteur des *Miracula* s'attarde autant dans ce récit sur les signes évidents de la mort du nourrisson, c'est pour souligner la puissance du miracle que saint Dominique accomplissait en ressuscitant le nouveau-né. En effet, le recueil de miracles est l'occasion d'examiner la résurrection, phénomène corollaire de la mort dans les récits hagiographiques. Cinq cas sont présentés, soit près d'un miracle sur dix ; il s'agit toujours d'enfants, frappés différemment par la mort. L'un, Thomas de Boutelles, décéda suite à une grave maladie dont la nature n'est pas précisée par le texte<sup>21</sup>, deux autres par accident après s'être étouffé avec un peson de fuseau ou bien encore en faisant une chute de 25 pieds<sup>22</sup>. Il s'agit ici de causes de décès assez courantes chez de jeunes enfants. Un autre cas est moins banal, celui d'un très jeune garçon qui mourut brusquement suite à une intervention diabolique<sup>23</sup>, même si l'attribution de ce décès au diable est due plus certainement au désespoir d'une mère face au décès subit de son nourrisson. Une fois voués à saint Dominique, tous ces enfants revinrent à la vie. Le dernier exemple est un nourrisson mort-né à la suite de l'accouchement<sup>24</sup>. Il est intéressant à plus d'un titre car ce décès n'est pas suivi d'un miracle « à répit », c'est-à-dire d'un retour à la vie du mort-né juste le temps de le faire baptiser, mais d'une résurrection définitive. Cela peut paraître inhabituel car le miracle « à répit » était plus courant au XIII<sup>e</sup> siècle selon P.-A. Sigal<sup>25</sup>. Le recueil rouennais se démarque en cela des récits hagiographiques plus traditionnels. Sans nécessairement constituer l'indice d'un essor plus tardif des miracles « à répit » en Normandie orientale, les *Miracula* appuient peut-être une volonté affichée de promouvoir le culte de saint Dominique et son pouvoir de guérison des jeunes enfants.

Si la résurrection bénéficie avant tout aux jeunes enfants c'est peut-être en raison de l'innocence naturelle qu'on leur octroie volontiers. N'est-il pas dit dans le Nouveau Testament, « en vérité, je vous le dis, quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu en petit enfant n'y entre pas » (Marc, 10, 15 ; Luc, 18, 17) ? Cette pureté est symbolisée, dans les *Miracula*, par la réaction d'un des jeunes miraculés, le petit garçon qui s'était étouffé avec un peson de fuseau. Celui-ci, lorsqu'il revint à la vie, se mit à rire, libre et heureux<sup>26</sup>. Il s'agit d'un des signes courants de la résurrection des jeunes enfants<sup>27</sup>. Or, le rire symbolise l'expression même de l'innocence. En effet, comme il se produisait juste après la résurrection, on pensait au Moyen Âge que l'*infans* rapportait ce rire énigmatique de

21. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 654, § 35-36.

22. *Ibidem*, p. 648, § 1-2 et p. 654, § 37.

23. *Ibidem*, p. 653, § 27 : « *Mulier quaedam erat Rothomagi, quae habebat filium parvulum, quem permultum diligebat, maxime quia videbatur et, quod pro puero illo maritus ejus magis ipsam diligeret, cum prius eam potius haberet in despectu; sed diabolus totius boni aemulator procuravit, ut puer subito moreretur* ».

24. *Ibidem*, p. 650, § 14.

25. SIGAL, Pierre-André, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf (coll. Histoire), 1985, p. 253-254.

26. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 2 : « *subito redit vita, [...], vivificatoque et exhilarato vultu quasi risum emisit plenarie liberatus* ».

27. LETT, *op. cit.*, 1997, p. 82 : « L'*infans* crie, bouge, se tourne vers le sein maternel pour téter ou se met à rire ou à sourire de manière énigmatique ».

son éphémère passage dans l'au-delà. Son rire disait « la joie d'avoir côtoyé Dieu, d'avoir peut-être goûté, quelques instants, la vision béatifique »<sup>28</sup>.

La mort est donc très présente dans le recueil; sa ritualisation, entretenue et accrue par l'Église dans ses cérémonies, permet à cette dernière de l'encadrer fortement.

### L'Église face à la mort du pécheur : sacrements, suicide et exorcisme

La mort était l'occasion pour l'Église de jouer un rôle important dans la vie de chaque individu. Elle soutenait les hommes et les aidait à surmonter le cap, que ce soit les mourants ou les vivants endeuillés. Mais elle cherchait aussi, par ce biais, à étendre son influence sur toutes les étapes de la vie d'un homme ou d'une femme, la naissance, le mariage, la mort. Pour ce faire, elle s'appuyait sur divers sacrements.

Le sacrement d'extrême-onction tendit à se généraliser au Moyen Âge, bien qu'il ne fût pas encore d'un usage systématique pour les laïcs au XIII<sup>e</sup> siècle. Il était le plus souvent employé pour les malades. C'est vraisemblablement ce qu'il faut comprendre dans l'expression « ayant tout prévu selon les coutumes religieuses »<sup>29</sup>, lorsque Agnès, cette femme qui souffrait de la goutte, se préparait à mourir. Néanmoins il subsistait des exceptions notables à l'usage de ce sacrement puisque les personnes âgées de moins de 18 ans n'en jouissaient pas<sup>30</sup>.

Le sacrement de confession connut pour sa part un plus grand essor, après l'obligation faite à chacun par le concile de Latran IV en 1215 de se confesser une fois par an à Pâques. Le recueil de miracles étudié insiste à cet égard sur la nécessité d'avouer ses fautes. Sont présentés trois cas où le pécheur fut obligé de se confesser avant d'être guéri par saint Dominique. Ainsi Dame Élisabeth de Perches, qui se moqua du culte rendu à saint Dominique, fut pour cela punie par le saint<sup>31</sup>. Elle eut beau se vouer à la sainte Vierge, elle dut d'abord se confesser et demander pardon au saint, pour que celui-ci lui rendît sa santé originelle. Ce premier exemple semble attester que, dans les *Miracula*, la confession n'était en fait requise que lorsqu'il s'agissait de cas avérés de pécheurs. C'est aussi le cas d'Ydonia, une jeune mère qui, une nuit, épuisée, ne supportant plus les pleurs de son enfant, le maudit, le faisant ainsi souffrir atrocement<sup>32</sup>. Maudire une personne, plus encore son propre enfant était un crime impardonnable. C'est pourquoi, lorsque la tante du malheureux petit garçon le voua à saint Dominique,

28. *Ibidem*, p. 82.

29. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 3: « omnibus rite dispositis ».

30. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 84.

31. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 651, § 17-19.

32. *Ibidem*, p. 652, § 25: « Apud novum castrum in Braio quaedam mulier, nomine Ydonia, habebat quemdam puerum masculum, qui erat malignosus et gravis mirabiliter ad educandum. Quae cum supra modum gravaretur amittendo somnum suum saepissime, et in aliis multis, quadam nocte instinctu diabolico, licet esset mulier devota, cum esset calde taedio affecta prae gravamine, quasi effraenata, maledixit puero passione illa pessima, ad quam male assueti sunt multi, et quod horrendum est ».

celui-ci ne se contenta pas de le guérir, mais châtia aussi la mère, lui faisant subir les mêmes souffrances que celle de son fils. De plus, le saint la priva de la parole, certainement pour la punir de l'avoir employée à mauvais escient ; cette aphonie l'empêchait également de se confesser et d'implorer son pardon. La tante, consciente de cette situation, pria le saint de rendre la parole à sa sœur, lui demandant expressément de la laisser au moins se confesser car elle craignait que sa sœur ne mourut en état de péché<sup>33</sup>. Ce dernier dans sa grande miséricorde accorda cette requête ; Ydonia avoua aussitôt sa faute et fut libérée. Ces deux femmes, Dame Élisabeth et Ydonia, avaient gravement péché et elles subissaient le châtement qui leur était dû. Le recueil de miracles insiste ainsi sur la justice immanente et avertit les pécheurs du sort qui leur est réservé. Toutefois, il présente également la possibilité de racheter ses péchés grâce au sacrement de confession, qui en ressort grandement valorisé.

Dans le cas de Guillaume de la paroisse Saint-Godard de Rouen, qui s'était étouffé avec un noyau de pêche<sup>34</sup>, on ne sait pourquoi saint Dominique ne lui accorda pas immédiatement le bienfait de la délivrance. Le texte n'est pas assez explicite à ce sujet, mais Guillaume devait avoir un lourd péché sur la conscience, plus grave que celui de gourmandise, car il n'est nulle part ailleurs fait mention de confession obligatoire dans le recueil. Le jeune homme finit par reconnaître avoir des torts et promit de changer sa manière de vivre<sup>35</sup>. Dieu, par le biais de l'intercession de saint Dominique, le délivra alors de ses souffrances. Il est important de souligner que c'est un frère dominicain, en accord avec sa fonction, qui incita le jeune homme à la confession. Voilà un exemple concret du rôle que pouvaient jouer les Dominicains au sein de la ville de Rouen. Encourager un fidèle à observer les sacrements faisait partie intégrante de leur vocation, avant même le souci de perpétuer le culte de leur fondateur. Ils poussaient les laïcs à mener une vie exempte de péchés, de manière à les préparer à la mort en toute sérénité ; ce qui était loin d'être évident, exposés qu'ils étaient, surtout dans les villes, à toutes les tentations<sup>36</sup>.

L'Église portait aussi secours à ceux qui étaient considérés comme « possédés du démon » grâce aux exorcismes. Un exemple figure dans le recueil de miracles en lien étroit avec la mort, puisqu'il s'agit d'un jeune homme qui, sous emprise démoniaque, tenta de se suicider<sup>37</sup>. Ce jeune homme, prénommé lui aussi Guillaume, de la paroisse Saint-Pierre le Portier de Rouen, commit cet acte impardonnable en pleine crise de démence, après avoir vu le spectacle de plusieurs

33. *Ibidem*, p. 652, § 25: « *timuit, ne moreretur dicta soror sua insufficienter parata. [...] rogavit [...], ut saltem posset sufficienter confiteri peccata* ».

34. *Ibidem*, p. 652, § 22.

35. *Ibidem*, p. 652, § 22: « *Facta autem confessione, Deo et beato Dominico emendationem vitae, [...], promisit* ».

36. HUMBERT DE ROMANS, maître général de l'ordre au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, expliqua dans son *De Eruditione Praedicatorum, Bibl. P.P. Lugd.*, t. XXV, p. 426-567, que la prédication était plus nécessaire en ville en raison des mœurs dissolues qu'on lui accordait traditionnellement.

37. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 4-5.



pendus<sup>38</sup>. Sa folie peut contribuer à excuser son acte et expliquer sa tentative de suicide qui représentait en réalité un appel au secours provoqué par le désespoir. C'est ainsi que le jeune homme est présenté comme possédé par le diable. On assiste alors à une véritable scène d'exorcisme: Guillaume, après avoir reçu l'eucharistie, décida de s'ouvrir le ventre avec des tenailles et de se tuer. On peut penser que Satan ne supportait pas l'hostie sanctifiée qu'il portait en lui. Fort heureusement, le jeune homme fut sauvé *in extremis* par la matrone chargée de le surveiller. Le suicide était considéré au Moyen Âge comme un très grave péché, méritant un châtement mortel car il s'opposait à la vertu de l'espérance. Cependant, dans ce récit, le suicidé apparaît plutôt comme une victime, et non comme l'auteur d'un crime. C'est souvent le cas pour les adolescents dans les écrits hagiographiques<sup>39</sup>. Dans les cas d'aliénation mentale, l'homme médiéval reliait ainsi la maladie aux puissances maléfiques<sup>40</sup>. Le miracle symbolise en réalité une victoire de Dieu et de son saint sur le Mal. C'est pourquoi ce jeune homme retrouva par leur action sa santé physique et mentale. Le cas du nourrisson décédé, enlevé à l'amour de sa mère par le Diable<sup>41</sup> et ressuscité par l'intercession de saint Dominique en est un autre exemple. Les drames de la vie faisaient douter de la bonté et de la générosité de Dieu: c'est pourquoi on attribuait les actes parfaitement injustes, comme la mort de son enfant, au Diable. Si Dieu, par l'intermédiaire de saint Dominique, ressuscitait le petit garçon, c'était une nouvelle victoire du Très-Haut sur les forces du Mal.

La volonté de l'Église d'encadrer la mort de ses fidèles apparaît très clairement dans les *Miracula*, notamment par la promotion des sacrements de l'extrême-onction et de la confession. Les confréries en sont une autre preuve éclatante.

### L'encadrement des confréries

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les confréries sont venues renforcer l'encadrement clérical de la mort<sup>42</sup>. Bien qu'il n'en soit nulle part fait mention dans les *Miracula*, il faut souligner qu'à peu près à la même époque où se déroulèrent les miracles, fut créée à Rouen une confrérie de Saint-Dominique<sup>43</sup>. Les frères prêcheurs

38. *Ibidem*, § 4: « *Juvenis quidam, Guillelmus nomine, aetatis annorum XV, de parochia S. Petri portarii Rothomagensis, dominica in Quinquagesima iter faciens per locum quemdam, in quo multitudo suspensorum erat, horrore nimio ac tremore percussus, quamdam mentis alienationem incurrit: unde ad domum rediens, quasi alienatus, lecto languidus per octo dies decubuit.* »

39. LETT, *op. cit.*, 1997, p. 129.

40. GONTHIER, Dominique et LE BAS, Claire, « Analyse socio-économique de quelques recueils de miracles dans la Normandie du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Normandie*, t. XXIV, mars 1974, p. 32-33.

41. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 653, § 27.

42. MEERSSEMAN, G.-G., *Ordo fraternitatis: confraternite e pieta dei laici nel medioevo*, Rome, Herder (Italia Sacra), 1977, III; *Le mouvement confraternel au Moyen Âge: France, Italie, Suisse*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 97), 1987.

43. Cf. l'introduction; CORDONNIER, 2003, p. 126; BEAUREPAIRE, « Statuts de la confrérie... », p. 134-150.

favorisèrent son implantation dans leur couvent, afin d'étendre la renommée du saint auprès de la société laïque de la ville. Il s'agissait de la confrérie « des tailleurs de drap et autres bonnes gens de la cité de Rouen » : ce n'était donc pas une confrérie de métier, réservée aux membres d'une unique profession, même si les tailleurs de drap, au moins à l'origine, devaient être majoritaires. L'influence de la spiritualité dominicaine sur la confrérie est cependant à nuancer fortement, car « ces statuts, à l'exception du choix du saint patron, ne comportent pas d'éléments proprement dominicains : aucune mention spéciale des religieux, hormis pour l'introduction et l'approbation du document ; aucune spécificité dans les clauses de dévotion ou d'édification <sup>44</sup> ».

Une confrérie était « une association réunissant ses membres autour du culte commun d'un saint patron délibérément choisi, [ici en l'occurrence saint Dominique,] et dans un but d'assistance mutuelle <sup>45</sup> ». Le choix du saint patron était primordial, il pouvait se révéler être un guide, voire un modèle sur la voie du salut. Telle était d'ailleurs la vocation des saints nouveaux comme saint Dominique, encouragée par la papauté au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>46</sup>. Les fêtes du saint, notamment le 4 août, étaient l'occasion pour les frères dominicains de prononcer des sermons visant à instruire un auditoire de confrères. Les *Miracula* y trouvèrent certainement leur place. Les frères prêcheurs n'avaient aucune réticence à utiliser les confréries comme moyens d'action pastorale.

Pour assurer leur salut, les confrères et consœurs accumulaient les suffrages par le biais de messes célébrées par le chapelain de la confrérie, de processions, de prières personnelles <sup>47</sup>... Le pèlerinage, autre moyen de gagner son salut et qui n'est pas sans rappeler le mode de vie itinérant des frères prêcheurs est mentionné dans les statuts de la confrérie de saint Dominique. Fait notable car exceptionnel pour une confrérie médiévale normande, celui-ci était encouragé par une aide financière substantielle, qui se montait à « cent sous de mois en mois » <sup>48</sup>, à tous ceux qui iraient visiter Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Gilles en Provence, Rome ou bien le « précieux corps saint [domini] que » à Bologne. De plus, les pèlerins étaient accompagnés du prévôt et des sergents de la confrérie jusqu'à la sortie de la ville, au-delà de la banlieue. L'allusion au pèlerinage auprès du tombeau de saint Dominique témoigne de la volonté de promouvoir le culte du saint à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au moins : peut-être a-t-elle poussé certains Rouennais à entreprendre le long périple jusqu'à Bologne en Italie.

L'aumône ou les autres pratiques d'entraide ne sont pas indiquées dans les statuts ; en réalité, seule comptait, si l'on en juge d'après ces statuts, l'assistance des confrères en cas de décès. Autre preuve s'il en fallait de l'importance de la solidarité communautaire face à la mort. La véritable vocation de la confrérie

44. VINCENT, 1988, p. 99.

45. VINCENT, 1988, p. 25.

46. VAUCHEZ, André, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, École française de Rome, 1981, p. 152-153.

47. VINCENT, 1988, p. 143-171.

48. BEAUREPAIRE, « Statuts de la confrérie... », p. 134-150, lignes 127 à 131.

était de garantir à chacun de ses membres des funérailles décentes et des prières pour son âme afin d'assurer son repos éternel. Mourir dans le plus grand dénue-ment et sans les sacrements permettant d'échapper à l'enfer, constituait, on le sait, l'une des plus grandes craintes de l'homme médiéval. C'est pourquoi les confréries connurent un tel succès. Suivant la même idée, il était très demandé d'être enterré dans l'enceinte du couvent<sup>49</sup>, *ad sanctos*, sous la protection du saint, c'était un autre moyen d'œuvrer à son salut.

Cependant l'influence de l'Église ne s'arrêtait pas au cérémonial qui marque la fin de la vie ; elle entendait également contrôler les échanges entre vivants et morts.

### Les relations entre vivants et morts

Les *Miracula* sont l'occasion de constater les échanges nombreux que pouvaient entretenir vivants et morts. Le culte rendu à saint Dominique, et plus largement celui qui était rendu à Jésus Christ, à la Sainte Vierge et aux saints, est un exemple frappant de la volonté de l'Église d'encadrer la société jusque dans les relations qui pouvaient se nouer entre vivants et morts. D'un côté, les vivants faisaient des vœux au saint qui intercédait pour eux auprès de Dieu et de l'autre, ils le remerciaient et offraient dons et *ex-voto*. Ces derniers étaient exposés dans le sanctuaire du saint de manière à proclamer ses œuvres aux yeux de tous. Ainsi, le peson de fuseau qui étouffait Jean, le jeune fils de la fileuse, fut offert comme *ex-voto* et accroché au-dessus de l'autel de saint Dominique dans l'église du couvent des frères prêcheurs<sup>50</sup>. Chacun obtenait ainsi satisfaction : le malade était guéri et la réputation du saint s'en trouvait grandie.

En conséquence, gare à celui qui oubliait de remercier le saint comme il le devait ou lui manquait de respect. Dans les *Miracula* sont présentés deux pécheurs qui offensèrent saint Dominique. L'un des deux, Robert, marchand de poissons de la paroisse Saint-Michel de Rouen, eut le tort de ne pas le remercier après avoir bénéficié de ses bienfaits. En effet, après avoir été délivré d'une violente douleur aux dents, il omit de rendre son vœu. Il fut donc victime d'une rechute<sup>51</sup>. L'autre est Élisabeth de Perches, qui se moquait des fidèles venus prier à son sanctuaire<sup>52</sup>. Le saint pouvait intervenir sans que l'on fasse appel à lui si l'on en venait à douter de sa sainteté. Saint Dominique ne pouvait laisser passer un tel sacrilège et il punit la pécheresse de son irrespect envers lui-même, certes, mais surtout envers Dieu.

49. BEAUREPAIRE, « Statuts de la confrérie... », p. 134-150, lignes 124 et 125.

50. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 648, § 2 : « *verteolus autem super altare beati Dominici in testimonium tanti miraculi suspenditur, ad laudem ejus et gloriam, qui in Sanctis suis mirabiliter collocatur* ».

51. *Ibidem*, p. 651, § 15 : « *qui tamen, ex oblivione vel negligentia Liberatori suo distulit reddere votum suum: unde factum est, ut feria tertia ante dictum festum dolor idem rediret immanior et adeo gravior* ».

52. *Ibidem*, p. 651, § 17-19.

Si les *Miracula* permettent d'observer les échanges entretenus entre vivants et morts dans le cadre du culte des saints, ils sont aussi un instrument de médiation entre vivants et morts dans la mesure où il est fort probable qu'ils aient été utilisés dans les sermons des prédicateurs dominicains.

### Paroles sur la mort

La mort représentait l'un des thèmes majeurs de la prédication dominicaine dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Danièle Alexandre-Bidon parle à cet égard d'une « pastorale terroriste »<sup>53</sup>, où le but du discours est d'inspirer à l'auditeur la crainte de la mort et, plus encore, celle de ne pas gagner son salut. Selon le célèbre Dominicain Étienne de Bourbon, il existait au moins une vingtaine de raisons d'avoir peur de la mort, entre autres sa soudaineté, son caractère inéluctable, sa présence constante qui plane autour de chacun, l'incertitude du moment, etc.<sup>54</sup>. Les *Miracula* en sont la preuve même, et il est probable que ceux de saint Dominique aient servi à illustrer et à appuyer le message des Dominicains rouennais, voire de ceux d'autres villes, puisqu'il est avéré que plusieurs exemplaires du récit ont existé<sup>55</sup>.

En effet, il était courant de citer des *exempla* dans les sermons<sup>56</sup>, d'utiliser des métaphores, de s'appuyer sur des images inspirées de la vie quotidienne du fidèle pour frapper son imagination. Les *Miracula* et les Vies de saints étaient des sources riches en modèles, de même que la Bible et d'autres ouvrages issus de la culture profane antique. Des recueils d'*exempla* furent même composés pour faciliter le travail des prédicateurs, comme le premier d'entre eux d'Étienne de Bourbon au XIII<sup>e</sup> siècle, le *Traité des diverses matières à prêcher*<sup>57</sup>, qui regroupe près de 3 000 récits. Les sermons qui faisaient usage de récits anecdotiques étaient très appréciés et permettaient d'assimiler des notions théologiques nouvelles ou complexes<sup>58</sup>. Tout en illustrant le discours, les *exempla* attiraient et gardaient l'attention des fidèles. L'utilisation de situations simples et réalistes, à la portée de tous et dont la leçon était facile à saisir, rappelait d'ailleurs les méthodes d'enseignement du Christ (Matthieu 13, 3; Marc 12, 14-17). Développés par les prédicateurs cisterciens, les *exempla* avaient été repris avec force par les frères

53. ALEXANDRE-BIDON, 1998, p. 36.

54. ÉTIENNE DE BOURBON, *Tractatus de diversis materiis predicabilibus, Prologus, Prima Pars, De Dono timoris*, Jacques BERLIOZ et Jean-Luc EICHENLAUB (éd.), Turnhout, Brepols (*Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis, CXXIV*), 2002, XCII + 638 p.

55. Les *Acta Sanctorum* font aussi état d'un autre exemplaire des *Miracula*, publié par Jacques ECHARD, frère du couvent dominicain de Rouen, dans son *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, qui retrace la vie des hommes illustres de l'ordre. ECHARD, Jacques, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati*, Paris, 1729, t. 1.

56. MARTIN, 1988; une base de données d'*exempla*, le « *Thesaurus exemplorum medii aevi* » (THEMA), a été publiée sur le site du GAHOM (Groupe d'Anthropologie Historique de l'Occident Médiéval), <http://gahom.ehess.fr>.

57. ÉTIENNE DE BOURBON, *op. cit.*

58. LOBRICHON, Guy, *La religion des laïcs en Occident (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette (coll. La vie quotidienne), 1994, p. 88-89.

mendiants, Dominicains et Franciscains en particulier. Ils apportaient un temps de repos dans le discours, un moment de détente qui pouvait parfois même aller jusqu'à faire rire. Ils répondaient à une exigence didactique et pouvaient tout autant inciter aux bonnes œuvres que pousser à avoir recours aux saints. Sur-tout, ils constituaient des avertissements pour les vivants<sup>59</sup>. Nombre d'entre eux traitaient donc de la mort.

Cependant, s'ils insufflaient la peur de la mort pour inciter les fidèles à mener une vie exempte de péchés, les prédicateurs s'employaient aussi à calmer cette peur. En effet, la mort n'est pas toujours négative : ainsi, pour avoir une « bonne mort », suffisait-il de l'accompagner des sacrements. Cela explique l'insistance apportée par les *Miracula* à démontrer la nécessité de recevoir le sacrement de confession pour implorer saint Dominique. Étienne de Bourbon proposait même vingt bonnes raisons de croire que la mort était utile à l'homme puisqu'elle le rendait humble, lui faisait mépriser le monde et abominer le péché, le poussait à aimer Dieu et son prochain<sup>60</sup>...

La crainte de ne pas gagner son salut dans l'au-delà renforçait le rôle d'intercesseur dévolu au saint. Il focalisait l'espoir et contrebalançait ainsi l'angoisse créée par la pastorale « terroriste » de l'enfer. Le saint jouait les intermédiaires auprès de Dieu, lors du jugement de l'âme qui suivait immédiatement le trépas. Nombreux étaient les fidèles à se placer sous la protection de saints avant de mourir ; ils étaient inhumés *ad sanctos*, au sein de l'église ou de la chapelle qui abritait des reliques. La crainte de l'enfer pouvait être grande à l'époque. Dame Élisabeth, punie de son manque de dévotion par saint Dominique, ne croyait-elle pas sentir l'enfer « consumer son tibia »<sup>61</sup> ? L'autre du diable est évoquée par une référence au fouet, « *flagello* », et au feu infernal. La métaphore souligne quel serait le devenir de l'âme de la pécheresse si elle ne faisait pas pénitence, et le châtiment divin qui attend celui qui succomberait à la tentation du péché. Saint Dominique faisait cependant preuve d'indulgence, puisqu'il obtint de Dieu le pardon pour cette femme, comme pour la mère qui avait maudit son fils<sup>62</sup>, ou encore pour le jeune homme qui tenta de se suicider<sup>63</sup>.

Grâce aux récits de miracles, entre autres, les prédicateurs dominicains utilisaient donc le souvenir des morts dans leur pastorale, afin de conseiller les vivants. Il s'agissait autant d'inspirer la crainte que de rassurer.

Comme le prouve le recueil de récits rouennais en l'honneur de saint Dominique, les *Miracula* constituent une source non négligeable dans l'étude du rapport entre l'écrit et les morts au Moyen Âge, tant par leur contenu que par leur utilisation potentielle. Les recueils hagiographiques permettent à l'historien d'observer

59. MARTIN, 1988, p. 499-512.

60. ÉTIENNE DE BOURBON, *op. cit.*

61. BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Augusti*, t. 1, p. 651, § 18 : « *igne infernali comburi tibiam aestimaret* ».

62. *Ibidem*, p. 652, § 25.

63. *Ibidem*, p. 648, § 4-5.

le caractère concret de la mort à l'époque, les rites qui l'accompagnaient et la volonté qu'a eue l'Église de contrôler tous les aspects de la vie humaine jusqu'en son terme. Cette dernière tenait à tout encadrer, y compris les rapports que pouvaient entretenir vivants et morts, dans le cadre du culte des saints comme dans la prédication. Les *Miracula* en apportent la preuve, dans leur description des échanges qu'ils mettent en scène entre saint Dominique et les personnes miraculées, mais aussi par leur utilisation probable comme *exempla* dans l'enseignement que les prédicateurs dominicains ont pu délivrer sur la mort.

Mais ces *Miracula* revêtent plus d'un intérêt. Contribuant à dépeindre la société rouennaise au XIII<sup>e</sup> siècle, ils sont un exceptionnel objet d'étude tant sur la mort que sur d'autres thèmes aussi variés que la famille, l'enfant, la médecine, l'implantation dominicaine dans la région normande<sup>64</sup>...

### Bibliographie

- ALEXANDRE-BIDON, Danièle, *La mort au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette (coll. La vie quotidienne), 1998.
- BEAUREPAIRE, Étienne de, « Statuts de la confrérie de Saint-Dominique établie au couvent des Jacobins de Rouen », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, décembre 1896, p. 134-150.
- BERLIOZ, J. et RIBAUCCOURT, C., « *Mors est timenda*. Mort, morts et mourants dans la prédication médiévale », in *À réveiller les morts. La Mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Danièle ALEXANDRE-BIDON et Cécile TREFFORT (dir.), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, p. 17-29.
- BOLLANDISTES, « *Miracula quae Rothomagi in Normannia ab anno Christi MCCLXI usque ad annum MCCLXX contigerunt* », in *Acta Sanctorum augusti*, t. 1, 1733.
- CORDONNIER, Mathilde, *Les Miracula de saint Dominique à Rouen au XIII<sup>e</sup> siècle*, Maîtrise d'Histoire sous la direction de Catherine VINCENT, Rouen, UFR de Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, 2003, 2 vol. 147 p. + 41 p.
- MARTIN, Hervé, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, Cerf, 1988, 720 p.
- VINCENT, Catherine, *Des charités bien ordonnées. Les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, École Normale Supérieure de jeunes filles, 1988, 359 p.

64. CORDONNIER, 2003.